

COMMUNE DE DOMGERMAIN
Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2022

CONVOCATION : 23 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de la Petite Charme, sous la présidence de Fabrice CHARTREUX, Maire.

Sont présents : Mesdames DEBONNET Géraldine, COLAS Corinne, MARC Françoise, MULLER Marianne, WIOLAND Nathalie-Marie, et Messieurs CHARTREUX Fabrice, GEORGE Yvan, VERGNE Alain, CHANDY Alain, LABRIET Daniel, FRANCESCHI Alain.

Etaient excusés : M. KOWALSKI Jérôme, Mme MARIOTTE Béatrice, Mme BEAUX Caroline.

Etait absent : M. SEVRIN Charlie.

Procurations : M. KOWALSKI Jérôme a donné pouvoir à Mme DEBONNET Géraldine ; Mme MARIOTTE Béatrice a donné pouvoir à M. CHARTREUX Fabrice ; Mme BEAUX Caroline a donné procuration à M. CHANDY Alain.

Le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 04/04/2022 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Subvention association chats SDF
 - 2 – Publicité des actes réglementaires et intermédiaires de la commune
 - 3 – Commissions municipales : désignation de membres
 - 4 – Décision modificative n°1 du budget principal
 - 5 – Décision du Maire
- Informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le point 3 est retiré de l'ordre du jour.

Mme WIOLAND Nathalie-Marie est élue secrétaire de séance.

1 – Subvention association chats SDF

2022-26 : SUBVENTION ASSOCIATION CHATS SDF

Dans le cadre de la capture et de la stérilisation des chats errants, obligation légale pour les communes, l'association Chat SDF qui intervient bénévolement depuis plusieurs années sur la commune, a sollicité une subvention pour pérenniser son action.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention d'un montant de 100 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 100 euros à l'association chat SDF
- Précise que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2022.

2 – Publicité des actes réglementaires et intermédiaires de la commune

2022-27 : PUBLICITE DES ACTES REGLEMENTAIRES ET INTERMEDIAIRES DE LA COMMUNE

COMMUNE DE DOMGERMAIN

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2022

Vu le Code Général des Collectivité Territoriale et notamment les articles L.2131-1, IV dans sa version applicable au 01 juillet 2022, et R.2131-1, II ;

Vu l'ordonnance numéro 2021-1310 du 07 octobre 2021 ;

Considérant que les communes de moins de 3500 habitants doivent, par délibération du conseil municipal, choisir un mode de publication entre l'affichage, la publication sous forme électronique ou la publication sous forme de papier ;

Considérant qu'à défaut de délibération à ce sujet, la publication sous forme électronique est imposée ;

Considérant que, dès lors qu'une commune de moins de 3500 habitants opte pour une publication sous format papier de ses actes, ils doivent être mis à disposition du public en mairie, de manière permanente et gratuite ;

Considérant que le conseil municipal peut modifier son choix à tout moment ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de rendre public les actes réglementaires et les décisions ni réglementaires ni individuelles par affichage.

Cette délibération est applicable à compter du 01 juillet 2022.

4 – Décision modificative n°1 du budget principal

2022-28 ; DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice :

Décisions modificatives - COMMUNE DOMGERMAIN - 2022			
DM 1 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - 27/06/2022			
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2132 (21) : Immeubles de rapport	80 850,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-755,00
2151 (21) : Réseaux de voirie - 2915	591,00		
2152 (21) : Installations de voirie - 3215	-591,00		
2158 (21) : Autres install., matériel et outillage techniques - 3215	-755,00		
2315 (23) : Installation, matériel et outillage techniques - 3415	-80 850,00		
Total dépenses :	-755,00	Total recettes :	-755,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-755,00	70848 (70) : aux autres organismes	13 620,00
60612 (011) : Energie - Electricité	-1 000,00		
60621 (011) : Combustibles	-5 575,00		
60633 (011) : Fournitures de voirie	-750,00		
6067 (011) : Fournitures scolaires	-3 000,00		
6068 (011) : Autres matières et fournitures	-1 075,00		
611 (011) : Contrats de prestations de services	-25 500,00		
6135 (011) : Locations mobilières	1 500,00		
6216 (012) : Personnel affecté par le GFP de rattachement	1 080,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	-5 770,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	-1 760,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de retraite	-232,00		
657358 (65) : Autres groupements	56 457,00		
Total dépenses :	13 620,00	Total recettes :	13 620,00
Total Dépenses	12 865,00	Total Recettes	12 865,00

COMMUNE DE DOMGERMAIN
Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la décision modificative proposée ci-dessus par Monsieur le Maire.

5 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

- 07.04.2022 : JMC BROYAGE : Abattage arbres bord de route : 9 480.00 € T.T.C.
- 27.04.2022 : SARL PARISET BTP : Eclairage public LED : 47 455.20 € T.T.C
- 27.04.2022 : B&C SECURITE : Transmetteur vocal centrale alarme mairie : 1 537.50 € T.T.C.
- 29.04.2022 : VITRAUX D'ART : Vitrail chapelle : 4 426.80 € T.T.C
- 05.05.2022 : RSTP : Création poteau incendie rue Saint-Maurice : 6 840.00 € T.T.C
- 25.05.2022 : SARL S'OR : Création aire de jeux city stade : 32 772.00 € T.T.C
- 24.06.2022 : LES FRANCAS : Convention du 01/01 au 31/08/2022 : 53 463.00 € T.T.C

Informations diverses

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal un flyer sollicitant l'avis des administrés sur l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00.

En effet, en raison de l'explosion du prix de l'énergie d'environ 30 à 40% qui impactera le budget communal, la commune a décidé de passer à l'éclairage LED qui permettra de descendre de près de 30% la facture d'électricité.

A l'image de ce qui se passe dans les communes voisines, une réflexion est en cours sur les possibilités de l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 qui aura donc un impact financier et environnemental bénéfique.

Le conseil municipal est favorable à cette sollicitation de l'avis des Domgerminoises et Domgerminois.

La distribution des flyers aura lieu prochainement, et une étude des réponses sera réalisée courant septembre.

- Monsieur CHANDY Alain informe le conseil municipal que lors de la réunion de la commission « bois » en date du 20/06/2022, il a été constaté que la priorité des travaux forestiers devrait concerner l'entretien intérieur de notre forêt.

La séance est levée à 19h55